

# Au fil du Rupt

N° 1 - novembre 2020

Journal d'information de la commune de Bart



## Bartoises, Bartois,

C'est avec fierté et gratitude que j'engage la rédaction de ce premier édito d' "Au Fil du Rupt" depuis l'élection de notre équipe municipale. Cette équipe vous l'avez choisie résolument volontaire et impliquée dans la vie bartoise, pour construire collectivement un nouvel avenir pour la commune, un futur qui devra nous permettre de conforter le bien-vivre ensemble à Bart.

Dès notre prise de fonction et soucieux d'agir rapidement dans l'intérêt de la collectivité, nous nous sommes retroussés les manches pour que l'année 2020 ne soit pas une année blanche, et ce, malgré la COVID.

Ainsi, nous avons immédiatement rencontré les agents de la commune et défini avec eux des priorités d'actions. Les moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs ont été débloqués, tant au point de vue matériel qu'humain.

Au-delà des urgences, il est nécessaire de réfléchir aux chantiers stratégiques à engager dans l'intérêt de Bart à moyen et long terme. C'est pourquoi, les élus se sont organisés en Commissions Municipales Thématiques, réunies au minimum une fois par trimestre.

Fierté et gratitude sont donc résolument les deux mots qui animent ma pensée à l'heure où j'écris ces mots. Notre équipe tient ses promesses, se montre réactive et au service des Bartoises et des Bartois.

Avec vous, avec les employés municipaux qui ont à cœur de vous permettre d'accéder à un service public de qualité, avec une équipe motivée soucieuse de l'intérêt général, ensemble, nous ferons de Bart un lieu privilégié pour la qualité de vie de tous ses habitants.

**Éric LAMY**  
Maire de Bart



Retrouvez votre  
commune  
sur Facebook

Rénovation  
de l'aire de jeux  
à l'école maternelle



AU FIL DU RUPT - journal d'information de la commune de Bart -  
Directeur de la publication Éric Lamy - Rédaction et Photos Ville  
de Bart - Dépôt légal à parution - Imprimé à 1000 exemplaires -  
Conception réalisation UP-SOLUTIONS Montbéliard -  
www.chez-up.com - Impression Est Imprim - NE PAS JETER SUR LA  
VOIE PUBLIQUE - Respectons les consignes de tri, le papier se  
recycle !





# VIE MUNICIPALE



Éric LAMY  
Maire

## Le nouveau Conseil Municipal

### Les adjoints



Jean-Luc GUYON  
1<sup>er</sup> adjoint. Délégation : Finances,  
culture et communication



Estelle FABIAN  
2<sup>e</sup> adjointe. Délégation : Éducation,  
vie scolaire et périscolaire



Gérard POZZI  
3<sup>e</sup> adjoint. Délégation :  
Travaux, urbanisme,  
voirie et cimetière



Véronique MELLINGER  
4<sup>e</sup> adjointe. Délégation : Sport,  
associations et manifestations

### Les conseillers délégués



Nicolas GHERABI  
Conseiller délégué  
au budget de la commune



Marion ORTNER  
Conseillère déléguée  
à la communication  
et information



Jean-Claude PECHIN  
Conseiller délégué  
à la sécurité



Catherine FAYE  
Conseillère déléguée  
aux affaires sociales

### Les conseillers municipaux de la majorité



Isabelle CANEVA

Commissions : Finances /  
Information, communication



Philippe BEUCLER

Commissions : Travaux /  
Associations et sports /  
Fêtes et cérémonies



Louise MANGON

Commissions : Vie éducative, enfance /  
Information, communication /  
Santé, accessibilité, commerces et crèche



Jean-Luc BERGEROT

Commissions : Associations  
et sports / Santé, accessibilité,  
commerces et crèche



Valérie AGUSHI

Commissions : Vie éducative, enfance /  
Association et sports /  
Fêtes et cérémonies

### Les conseillers municipaux des listes minoritaires



Pierre SCHLATTER

Commission : Santé, accessibilité,  
commerces et crèche



Céline LAMBOLEY

Commissions : Finances /  
Vie éducative, enfance



Jean-Michel JACQUOT

Commission : Travaux



Jacques JOUFFROY

Commission : Travaux



Laurence COURVOISIER

Commissions : Finances /  
Vie éducative, enfance /  
Santé, accessibilité, commerces  
et crèche



# INFOS pratiques

Nous tenons à mettre à disposition de l'ensemble des Bartoises et Bartois des informations pratiques pour le quotidien au sein de la commune. Aussi, voici la liste des professionnels de la santé présents sur la commune de Bart et leurs caractéristiques. Vous trouverez ci-dessous les informations mises à jour en cette période de confinement.

## SANTÉ

### Médecins :

**Dr DEVILLEZ**

tél. 03 81 90 50 00

La prise de rendez-vous se fait par téléphone. Au besoin laissez un message sur le répondeur.

**Dr EREN-CANDAN**

**Dr D'ARAGO-CERUTTI**

**Dr SAISON**

tél. 03 81 90 30 77

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr).

### Pharmacie :

tél. 03 81 90 30 70

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 19 h  
Le samedi 9 h à 13 h

L'équipe de la pharmacie BERGEROT reste disponible pour livrer les médicaments en cas de besoin.

### Infirmières libérales :

**Cabinet BRAND, LUNARDI, SUIF (SARL)**

tél. 03 81 90 35 21

Le cabinet réalise l'ensemble des soins habituels, ainsi que des tests PCR sur RDV à domicile.

**Cabinet NGUYEN, JACCOTEY**

tél. 06 06 70 70 13

Le cabinet réalise des tests PCR avec ou sans ordonnance et prochainement des tests antigéniques (résultats en 30 minutes).

### Kinésithérapeutes :

**M. ROY**

**Mme SCOTTO DI VETTIMO**

tél. 03 81 90 08 86

L'activité est maintenue selon les mêmes modalités qu'avant le confinement.

### Assistante sociale :

**Mme Christine LIPPI-STEPHAN**

tél. 03 81 90 72 00

Assistante sociale, est mise à disposition par le Conseil Départemental du Doubs pour vous accueillir sur rendez-vous les mardis matin dans les locaux de la Mairie.

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- La banque alimentaire est maintenue pendant la période de confinement.

- Une aide de livraison pour les personnes les plus vulnérables est possible, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la Mairie.

### EHPAD

#### « Le chant de l'eau » :

tél. 03 81 95 32 46

L'EHPAD est en capacité d'accueillir des personnes âgées de plus de 75 ans, en difficulté au domicile, pour un hébergement court de 30 jours avec une aide spécifique de l'Agence Régionale de Santé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le secrétariat de l'EHPAD.

## COMMERCES

**Soutenons les commerces de notre commune !**  
N'hésitez pas à les contacter pour connaître leurs possibilités de services : click & collect, drive, livraison, etc.

## SERVICES PUBLICS

### Mairie :

tél. 03 81 90 78 50

Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h 45 à 17 h  
Le vendredi de 10 h à 12 h (nouveaux horaires)

### Agence postale :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h  
Mercredi de 9 h à 11 h

### Bibliothèque :

tél. 06 78 24 18 31

La bibliothèque propose un service drive le vendredi après-midi

### Déchetteries :

Les déchetteries fixes ou mobiles sont maintenues dans les mêmes conditions que celles en place avant le confinement. Le prochain ramassage d'encombrants, sur réservation auprès de PMA, aura lieu le 30 décembre prochain.

### Salles communales :

Suite aux décisions nationales, les salles communales sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre :

- Salle COULON ;
- Foyer R. MAURICE et ses salles annexes ;
- Gymnase ;
- Villa des associations ;
- Équipements du TC Bart ;
- Équipements du FC Bart.



# SANTÉ

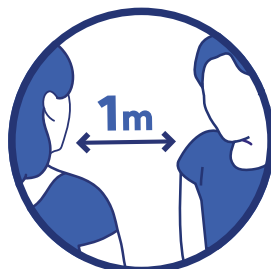
## Mesures sanitaires

# Et n'oubliez pas : Respectez les gestes barrières, c'est respecter ses proches !

L'ensemble des élus tient à remercier le personnel soignant sollicité pendant cette crise sanitaire inédite. Ils souhaitent également remercier de manière générale tous les professionnels qui s'adaptent et se rendent disponibles pour que tous les Bartois et Bartoises continuent à bénéficier d'un service de proximité minimum.

Des distributions de masques ont été mises en place, les lieux publics de la commune sont adaptés pour répondre au mieux aux normes sanitaires en vigueur, et l'équipe municipale reste au plus près de ses habitants dans cette crise qui perdure.

En cas d'isolement ou de problématique, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.



# SOLIDARITÉ

## Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

En cette période où la solidarité est essentielle pour les personnes les plus fragiles et en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale s'est rapidement constitué et a pris des décisions importantes. En effet, dans le cadre des mesures sanitaires contraignantes, le repas des aînés du mois de décembre 2020 est reporté à l'année prochaine. En revanche, et pour pallier cette difficulté ponctuelle, les aînés de plus de 75 ans ont le choix à partir de novembre :

- Soit un bon d'achat de 25 € chez les commerçants Bartois
- Soit un colis de la même valeur.

Les résidents de l'EHPAD (au nombre de 75) recevront un cadeau et la visite de Monsieur le Maire et des élus du CCAS.



Mme Muriel MOUROU, M. Éric LAMY (Président du CCAS), Mme Catherine FAYE (Vice-Présidente du CCAS), Mme Danièle TOZZI, Mme Marie-Annick BAC, Mme Marie-Thérèse HOUBERDON, Mme Marion ORTNER, Mme Valérie AGUSHI.  
Absents sur la photo : Mme Estelle FABIAN, Mme Véronique MELLINGER, Mme Isabelle CANEVA, Mme Mireille PERRET, Mme Michèle MATHIOT, M. Denis HALBIG.



# SCOLARITÉ

## Rentrée scolaire 2020/2021

À l'école maternelle, les 53 élèves sont répartis en 2 classes :

Mme RÉGNIER, Directrice  
15 petits et 12 moyens soit 27 élèves

Mme MUCKENSTURM  
5 moyens et 21 grands soit 26 élèves

Aurore COURQUET, ATSEM (Agent Territorial des Services en École Maternelle) était jusqu'alors seule pour les 2 classes. Au regard du nombre important d'élèves dans les 2 classes, les nouveaux élus ont décidé de renforcer le soutien éducatif aux enseignantes en mettant à disposition de l'école et des élèves, chaque matin, un nouvel agent municipal d'encadrement, Frédérique OLIVIER.

Dorénavant cet agent municipal encadre également les enfants des classes maternelles en restauration scolaire.



Aurore COURQUET



Frédérique OLIVIER

À l'école élémentaire, 104 élèves sont accueillis et répartis en 5 classes cette année :

Mme LELONG, 17 CP

Mme MONNOT, 20 CE1

Mme CASSAN, 28 CE2

Mme SERRIER, 18 CM1

Mme MARCON, Directrice, 21 CM2

Le collège de BART accueille 525 élèves pour 20 divisions, 5 divisions par niveau de classe.

Les 1/2 pensionnaires sont au nombre de 436 élèves.

## Jeux extérieurs de l'école maternelle

Le revêtement des jeux dans la cour de l'école maternelle montrait des signes d'usure très importants ; ces jeux ont été momentanément condamnés afin d'éviter des désagréments pour les élèves de maternelle avant la réfection totale des revêtements de sol. L'entreprise AJ3M est intervenue sur trois journées afin de redonner accès rapidement à l'aire de jeux aux élèves.

Les employés municipaux ont réalisé une mise en peinture de l'ensemble des jeux pendant les vacances de la Toussaint.



# TRAVAUX

## Rue du Général de Gaulle

Les travaux de la rue du Général de Gaulle ont commencé en début d'année par la réfection totale des réseaux humides, c'est-à-dire le changement de l'ensemble des canalisations de la route départementale à partir du carrefour de la mairie jusqu'à la route du Mont-Bart et les branchements des voies communales transversales.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (alimentations électriques et lignes téléphoniques et éclairage public) ont débuté en juin 2020 sur la même portion de voirie. Ces travaux dureront jusqu'en fin d'année, Les câbles aériens seront enfouis. La société Orange interviendra ensuite pour l'installation des réseaux de fibre optique en sous terrain.



En 2021, l'entreprise CLIMENT, retenue suite à une consultation pour les travaux d'aménagement, interviendra dès le 1<sup>er</sup> mars. Pendant 4 mois, les trottoirs et dégagements publics seront remis à neuf puis la bande de roulement sera réalisée dès les premiers jours des vacances d'été afin d'occasionner le minimum de désagrément pour les déplacements routiers.

## Entretien de voirie



Les travaux de peinture (blanc) sur les voies routières ont été réalisés par les services techniques de la commune courant octobre.

## Fibre optique



Lors de la réunion publique du 23 septembre dernier la société Orange s'est engagée à réaliser le raccordement de 300 prises supplémentaires sur la commune d'ici la fin de l'année. Début d'année prochaine, tout habitant non raccordé et désirant obtenir la fibre pourra en faire la demande. Le raccordement sera réalisé sous 6 mois maximum après cette dernière. Nous vous tiendrons informés des modalités précises prochainement.

## Désherbeuse thermique

La commune a fait le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour désherber les voies de circulations piétonnes ou routières. Les nouveaux élus, pour qui les conditions de travail des agents sont extrêmement importantes, ont très rapidement fait l'acquisition d'une désherbeuse thermique. C'est bien entendu un gain de temps pour ces travaux pénibles et cela permet d'être plus efficace sur l'entretien de l'ensemble des voiries communales.



## Entretien du Rupt

L'entretien de la partie du Rupt relevant de la responsabilité de la commune a été réalisé en collaboration avec l'association de pêche Le Fario.

